## REPUBLIQUE FRANCAISÉ DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOISSIERE

## Séance du 16 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS Afférents au conseil municipal : 15		
Absents : 3	Votants : 11	L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de décembre à vingt heures trente,
		Le Conseil Municipal de la Commune de La BOISSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
VOTE	Votants : 11	prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Claude CROS, Maire.
Pour : 11		
Contre :	Abstention:	
Date de convocation 07/12/2022		
Date affichage : 07/12/2022		

Présents : BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel

Excusés ayant donné pouvoir : LAINÉ Sébastien pour CROS Jean-Claude, LANOT Monique pour BOUDES Jean-Pierre, MALAVAL Céline pour HOCHART Danièle

Excusés: MARTINEZ Charles-François, SARROUY Edwige

Absents: DESCAILLAUX Arlette

Mme HOCHART Danièle a été nommée secrétaire.

## DEL22053 - RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS 2023

Monsieur le maire rappelle au conseil, que par délibération du 16 décembre 2009, le tarif d'un repas au restaurant scolaire a été fixé à 3.70 € et le tarif d'accueil des fratries participant au soutien scolaire à 1 €.

Il propose de maintenir ces tarifs pour 2023.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, À l'unanimité

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire, Jean-Claude CROS Le secrétaire de séance.

polast

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le

U 6 JAN 2023

Accusé de réception en préfecture 034-213400351-20221216-DEL22053-DE Date de télétrarsmission : 05/01/2023 Date de réception préfecture : 05/01/2023